

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 2 juin 2025, à 18 h 30

### 1. **Assemblée publique de consultation**

- 1.1 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis de construction de six immeubles, en copropriété horizontale, comportant neuf logements chacun, situés aux 725 à 825, carré Albany-Tétrault (lots 5 664 730, 5 980 539, 5 696 246, 5 664 733 et 5 664 754), dans la zone d'utilisation résidentielle 2023-H-24

(Le territoire est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Ouest et le Carré Albany-Tétrault)

2. Première période de questions
3. Période d'information
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025

### **Administration générale**

---

6. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – Édition 2025 – Proclamation
7. Calendrier des séances ordinaires 2026 – Adoption

### **Finances**

---

8. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
9. Vente pour taxes – Enchérisseur au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe – Abrogation de la résolution 24-235
10. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Service d'authentification clicSÉCUR Entreprises – Nomination de représentant – Abrogation de la résolution 23-598
11. Politique d'approvisionnement et de disposition des actifs – Approbation – Abrogation de la résolution 23-303 (CP250526, art. 4)

### **Génie**

---

12. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2025-2028 – Construction d'un lien cyclable en bordure de l'avenue des Golfeurs, reliant la rue du Tertre et l'avenue du Caddy – Demande d'aide financière (CP250526, art. 8)



13. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2025-2028 – Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – Reconstruction de l’avenue Bourdages Sud, entre les rues Saint-Pierre Ouest et Sainte-Madeleine – Demande d’aide financière (CP250526, art. 8)
14. Construction d’une route de contournement et d’un cinquième pont permettant de relier les rues Frontenac et Saint-Pierre Ouest – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (CP250526, art. 11)

## **Ressources humaines**

---

15. Chef de peloton au Service de sécurité incendie – Promotion (CP250526, art. 19)
16. Chef d’équipe aux opérations horticulture à la Division parcs et plateaux du Service des travaux publics – Promotion (CP250526, art. 16)
17. Chef d’équipe aux opérations parcs, espaces verts et terrains sportifs à la Division parcs et plateaux du Service des travaux publics – Promotion (CP250526, art. 16)
18. Préposé à l’entretien des parcs, des espaces verts et des terrains sportifs à la Division parcs et plateaux du Service des travaux publics – Promotion (CP250526, art. 15)
19. Horticulteur à la Division parcs et plateaux du Service des travaux publics – Promotion (CP250526, art. 19A.)
20. Électricien à la Division immeubles et projets du Service des travaux publics – Embauche (CP250526, art. 18)
21. Inspecteur municipal à la Division permis et inspection du Service de l’urbanisme et de l’environnement – Embauche (CP250526, art. 17)
22. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d’entente numéro 46 – Création d’un poste de technicien en foresterie urbaine à la Division environnement du Service de l’urbanisme et de l’environnement – Autorisation de signature (CP250512, art. 11)
23. Fin d’emploi de l’employé numéro 3907 (CP250526, art. 14)

## **Travaux publics**

---

24. Disposition de rebuts d’asphalte et de béton – 2025-068-TP-AOP – Octroi de contrat
25. Service de transport de terre et de matériaux granulaires en vrac – 2025-093-TP-AOP – Octroi de contrat
26. Réfection de la toiture du Pavillon Robert-Rousseau – 2024-073-TP-AOP – Résiliation de contrat – Modification de la résolution 24-512 (CP250526, art. 6)

## **Urbanisme et environnement**

---

27. Plans d’implantation et d’intégration architecturale – Approbations (CP250526, art. 23, points 4.1, 4.2, 5.1, 7.1 et 8.1)
28. Plan d’implantation et d’intégration architecturale – 2360, rue Bobby-Hachey (lot 1 967 734) – Décision (CP250526, art. 23, point 6.1)
29. Plan d’implantation et d’intégration architecturale – 5520, rue Charles-L’Heureux (lot 6 476 532) – Décision (CP250526, art. 23, points 7.2 et 7.3)



30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 16995, avenue Gaston-Dore (lot 6 403 904) – Décision (CP250526, art. 23, point 7.4)
31. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les propriétés sises aux 725 à 825, carré Albany-Tétrault (lots 5 664 730, 5 980 539, 5 696 246, 5 664 733 et 5 664 754)  
  
(Le territoire est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Ouest et le Carré Albany-Tétrault)
32. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 6590, avenue Joseph-Bonin (lot 2 256 137)  
  
(Le territoire est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection formée par les avenues Joseph-Bonin et Cordeau)
33. Dérogations mineures – 16865, avenue Saint-Louis (lots 2 227 927 et PC-2 227 925) – Décision (CP250428, art. 8)
34. Zonage agricole – 2945, chemin de la Rive (lot 1 840 748) – Demande d'autorisation – Commission de protection du territoire agricole du Québec (CP250526, art. 24, point 3.1)
35. Zonage agricole – Lots 2 256 772 et 2 257 121 (Rang de la Pointe-du-Jour) – Demande d'autorisation – Commission de protection du territoire agricole du Québec (CP250526, art. 24, point 3.2)
36. Services d'inspection municipale pour l'année 2025 – 2025-027-U-DP – Mandat à titre de fonctionnaire municipal désigné et d'inspecteur régional adjoint
37. Société d'habitation du Québec – Programme d'amélioration de l'habitat (PAH) – Entente concernant la sécurité de l'information – Responsables de la sécurité informatique

## Réglementation

---

38. Projet de règlement numéro 762 modifiant le *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats* (CP250526, art. 4)  
  
A- Avis de motion  
  
B- Dépôt et adoption du projet de règlement
39. Projet de règlement numéro 350-143 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin :
  - de modifier la définition de « Conteneur d'entreposage », afin d'y inclure la notion de « Conteneur maritime »;
  - de préciser la notion existante de bâtiment accessoire;
  - d'exclure certaines composantes ou équipements pouvant être intégrés aux conteneurs maritimes utilisés à titre de bâtiment accessoire, de limiter le nombre de ces installations et prévoir leurs normes d'implantation dans les zones 3063-P-04, 4077-P-04, 4087-P-04, 4120-P-04 et 4131-P-04;
  - que le territoire actuellement inclus dans la zone d'utilisation mixte 6051-M-02 et dans la zone d'utilisation institutionnelle 6050-P-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 6070-H-33;



- de créer deux nouvelles zones d'utilisation résidentielles 8070-H-16 et 8071-H-16, pour le projet de développement W.-Laurier, et d'ajouter une nouvelle *Grille de spécifications* pour chacune de ces zones;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 5029-H-01, afin de retirer la hauteur maximale présentement fixée à 11 mètres;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6009-C-07, afin de retirer la disposition spéciale relative au « Resto-bar / Centre-ville (art. 18.4) » et d'abroger les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent respectivement à ce que l'usage « Restaurant (CUBF 5810 et 5820) » soit autorisé exclusivement aux rez-de-chaussée et aux étages, que les usages « Traiteur (CUBF 5891) » et « Service de vente au détail de mets préparés (CUBF 5899) » soient autorisés et que les usages du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » soient autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments, lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6018-C-07, afin d'autoriser le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », mais d'y permettre uniquement l'exercice de l'usage « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) (CUBF 5834) »;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6023-C-07, afin de retirer la disposition spéciale relative au « Resto-bar / Centre-ville (art. 18.4) » et d'abroger les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent respectivement à ce que l'usage « Restaurant (CUBF 5810 et 5820) » soit autorisé exclusivement aux rez-de-chaussée et aux étages, que les usages « Traiteur (CUBF 5891) » et « Service de vente au détail de mets préparés (CUBF 5899) » soient autorisés et que les usages du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » soient autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments, lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6024-C-08, afin d'abroger les notes particulières 1, 2 et 3, lesquelles visent respectivement à ce que l'usage « Restaurant (CUBF 5810 et 5820) » soit autorisé exclusivement aux rez-de-chaussée et aux étages, que l'usage « Salle de réunion (CUBF 7233) » soit autorisé au rez-de-chaussée de tout bâtiment principal donnant sur la rue Girouard Ouest à titre d'usage complémentaire à l'usage principal et que les usages du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » soient autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments, lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 6070-H-33, afin d'abroger la note particulière prévue à la norme d'implantation relative à l'aire de verdure dans cette zone, laquelle vise plus précisément le calcul du pourcentage d'aire de verdure minimal requis;
- de modifier la *Grille de spécifications* de la zone 8067-H-16, afin de soustraire cette zone au *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, de prévoir un nombre maximal de logements et d'imposer la localisation de la porte d'entrée principale sur la façade du bâtiment ayant front sur l'avenue Andrée-Champagne.

(CP250526, art. 26)

A- Avis de motion

B- Dépôt et adoption du premier projet de règlement et fixation de la date de l'assemblée publique de consultation



(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, entre les rues Cherrier et St-Laurent, ainsi que l'avenue de la Bruère; dans le district Bois-Joli, entre le boulevard Casavant Ouest, ainsi que les avenues des Grandes-Orgues et T.-D.-Bouchard; dans le district Sacré-Coeur, entre les avenues Pagé et Mailhot, ainsi que les rues du Sacré-Coeur Ouest et Larivée Ouest; dans le district Bois-Joli, entre les avenues Pratte et Aristide, ainsi que la rue Girouard Est; dans le district Cascades, entre les avenues Pratte et Mailhot, ainsi que les rues Larivée Ouest et Girouard Ouest; dans le district Cascades, entre les rues Marguerite-Bourgeoys et des Cascades, ainsi que les avenues Sainte-Marie et Brodeur; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Ouest et l'avenue Andrée-Champagne; dans le district Saint-Joseph, entre les avenues Lapierre, du Moulin et de la Concorde Sud, ainsi que la rue Beauregard; dans le district Cascades, sur la rue des Cascades, entre les avenues Saint-Joseph et Duclos; dans le district Cascades, entre les rues Dessaulles et Girouard Ouest, ainsi que les avenues Sainte-Anne et de l'Hôtel-Dieu)

## **Document déposé**

---

- 40. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 3 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*)
- 41. Seconde période de questions
- 42. Levée de la séance